- ASSOCIATION NATIONALE D'ÉLUS

N° 70 - JANVIER 2020

L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES FÊTE SES 20 ANS

L'ensemble des acteurs du transport aérien était réuni le 7 janvier à l'Assemblée nationale pour fêter les 20 ans de l'ACNUSA. Ce fut l'occasion de faire un bilan d'action de l'Autorité et d'aborder les projets des années à venir. En tant que rapporteur de la loi portant création de l'ACNUSA du 12 juillet 1999, Jean-Pierre Blazy, président de Ville et Aéroport, a rappelé au cours de son intervention le contexte dans lequel ce texte a été voté, deux ans après la décision d'extension de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle prise par le gouvernement Jospin. Cette première table ronde est revenue sur la genèse de l'ACNUSA et l'élargissement de ses missions à tous les champs de l'environnement et de la santé. Elle a permis de débattre des progrès réalisés en 20 ans, des difficultés rencontrées pour satisfaire aux attentes grandissantes, du déficit de confiance des populations les plus impactées et de l'engagement des acteurs.

Rappel historique de la loi du 12 juillet 1999 portant création de l'ACNUSA et du contexte dans lequel elle a été votée

Celle-ci était alors la traduction législative d'un engagement pris par Jean-Claude Gayssot, ministre de l'Équipement, du Transport et du Logement, le 23 septembre 1997, au terme de la concertation conduite durant l'été 1997 et portant sur la construction d'un deuxième doublet de pistes à Roissy. Cette loi concrétisait l'engagement du Gouvernement... (*Lire la suite*)

